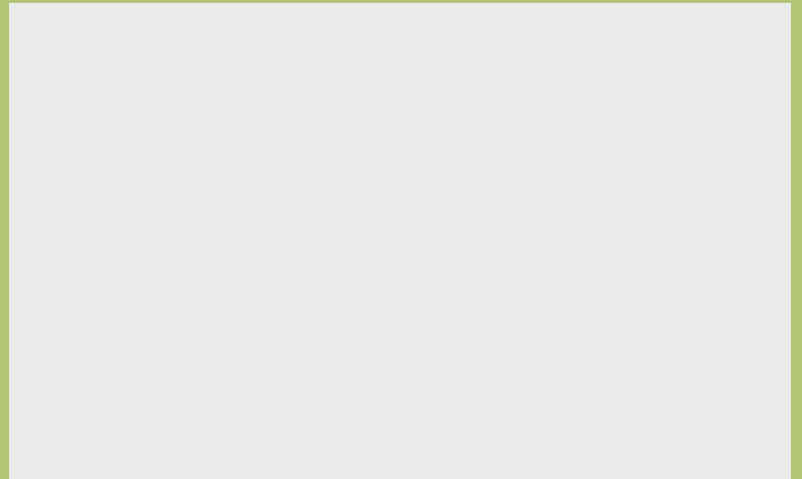


Consultations prébudgétaires

2 0 1 2 - 2 0 1 3

M é m o i r e

Montréal + 28 janvier 2012



Commission-Jeunesse du PLQ

La relève de demain

Priorités de la Commission-Jeunesse du PLQ

Budget 2012-2013

Projets

1. Implanter un mode de remboursement proportionnel au revenu de la dette étudiante

2. Mesurer la croissance du Québec avec un indice PIB vert

3. Développer le Nord du Québec avec la technologie Smart Grid

4. Tenir un Forum économique d'envergure mondiale

5. Mettre sur pied un Portail de la relève entrepreneuriale

6. Créer une enveloppe pour les jeunes entrepreneurs autochtones du Fonds d'Initiatives autochtones

7. Offrir les cours de francisation aux immigrants déjà établis au Canada à leur arrivée au Québec

8. Élaborer une politique nationale de régionalisation de l'immigration

Introduction

L'équité intergénérationnelle, le développement d'une économie du savoir, la stimulation de l'entrepreneuriat et la promotion de la langue française sont des objectifs que les jeunes libéraux ont à cœur. Ce sont ces objectifs qui ont, au cours des dernières années, inspiré notre réflexion quant à ce que le gouvernement devrait prioriser lorsqu'il élabore ses orientations budgétaires.

En 2012-2013, alors que l'Occident, qui peine à se remettre d'une crise économique d'ampleur historique, est encore victime de soubresauts et de signaux d'instabilités, alors que de nombreux États voient leurs perspectives de croissance s'assombrir et la taille de leur dette souveraine complexifier leur situation financière et économique en limitant leur marge de manoeuvre, la Commission-Jeunesse se recentre sur ses valeurs afin de suggérer au gouvernement du Québec des orientations budgétaires responsables et audacieuses.

Ces huit recommandations financièrement raisonnables témoignent ainsi de notre conviction que l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour 2013-14 ne peut être compromise et que les choix du gouvernement doivent nous permettre de l'atteindre. Elles s'inspirent de notre désir de poser un regard nouveau sur notre développement, de viser l'excellence et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le rayonnement et la promotion de nos talents, de notre culture et de la langue française. Nous souhaitons que le Québec développe une économie verte et durable, qui inspirera le monde en conjuguant création de richesse et protection de notre patrimoine naturel. Une économie inclusive qui fait appel aux talents de chacun et qui saura mettre en valeur notre héritage et notre diversité. Une économie innovante, propulsée par les esprits créateurs de la nouvelle génération d'entrepreneurs. Une économie équilibrée, permettant d'offrir un avenir prometteur à ceux qui nous suivront.

« La première égalité, c'est l'équité »

- Victor Hugo, Les misérables

Une vision pour notre éducation

Projet 1: Planter un mode de remboursement proportionnel au revenu de la dette étudiante

Motivation

Afin d'atteindre des objectifs d'excellence pour le réseau d'éducation universitaire québécois, et d'assurer la compétitivité de ses institutions tout en maintenant l'accessibilité de tous à ce réseau, il est nécessaire de proposer une action permettant une meilleure gestion de l'investissement financier dans les études supérieures.

Mesure : Mise sur pied d'un remboursement proportionnel au revenu de la dette étudiante.

Implications

Le remboursement proportionnel au revenu de la dette étudiante modifie le régime actuel de trois façons importantes:

1. Remboursement au moment de l'entrée sur le marché du travail la portion de leurs frais de scolarité correspondant à la hausse envisagée par le gouvernement. Un pourcentage fixe du revenu des nouveaux diplômés serait donc prélevé à la source jusqu'au remboursement total du prêt par l'étudiant auprès de son institution financière.
2. Modulation de la période admissible de remboursement du prêt étudiant en fonction des revenus réels du diplômé ayant commencé sa vie active, et des changements de sa condition au cours de l'évolution de son profil salarial.
3. Maintien du choix individuel de rembourser sa dette étudiante selon le mode traditionnel ou le RPR, auquel cas une autorisation serait donnée à l'institution financière auprès de laquelle l'emprunt est contracté d'accéder aux données de l'Agence de revenu du Québec de l'emprunteur afin de déterminer le rythme du remboursement effectué.

Avantages

1. Flexibilisation du remboursement des prêts étudiants et permet pour l'adapter à toute modification du statut du nouveau diplômé sur le marché du travail. Ce dernier remboursera sa dette plus rapidement qu'en vertu du régime actuel si ses revenus le lui permettent, et pourra au contraire prendre plus de temps pour le faire si son revenu de travail se rapproche du seuil de pauvreté, ce qui introduit un élément de progressivité supplémentaire.
2. Disponible à l'ensemble de la population étudiante, ceux obtenant les revenus les plus élevés sur le marché du travail remboursant leur dette plus rapidement. Plutôt que de se fonder sur des conditions préalables de l'étudiant, l'aide de l'État serait donc orientée vers les ressources futures de ces derniers, plus représentative de leur capacité d'assumer un investissement en éducation supérieure.
3. Évolution automatique de l'aide financière garantie par l'État, sous forme de garantie de prêt. Par opposition, l'AFE actuellement gérée par le MELS est sujet à des décisions ponctuelles, engendrant des pressions constantes sur les décideurs.

Développer les énergies d'une économie verte

Projet 2: Mesurer la croissance du Québec avec un indice PIB vert

Motivation

La mesure du PIB classique est une donnée purement monétaire qui ne tient pas compte d'éléments qui affectent la soutenabilité et la durabilité de la croissance d'une économie. Ce faisant, il est difficile, à partir de cette mesure unique, de capter les effets du développement économique contemporain sur l'héritage fiscal et environnemental laissé aux générations futures. Alternativement, et même à court terme, le PIB ne permet pas de reconnaître la création d'une aire protégée comme un gain de richesse pour le Québec, ne captant ainsi que l'aspect monétaire de notre richesse collective. Il en résulte que des décisions sont prises alors qu'elles ont des effets contraires au désir de développement durable des Québécois.

Mesure : Adopter un PIB vert, une mesure complémentaire à l'indice de produit intérieur brut (PIB) qui inclurait un indice de progrès véritable qui pourrait traduire la soutenabilité du développement économique du Québec.

Implications

1. Cet indice tiendrait compte de l'empreinte écologique des décisions (épuisement des ressources naturelles, dégradation de l'environnement, amélioration de la qualité de l'air et/ou de l'eau, etc.); d'indicateurs de surconsommation, et d'indicateurs de sous-investissement.
2. La mesure complémentaire au PIB traditionnel pourrait en outre intégrer l'évolution de l'atteinte des 16 indicateurs de développement durable développés pour le MDDEP en 2009 dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie gouvernementale de développement durable.
3. Elle pourrait également témoigner du rendement social d'investissements financièrement coûteux et rentable sur des plans non-monétaires et/ou d'un rapport coût/durée de vie avantageux
4. La mesure du PIB serait conservée à des fins de comparabilité internationale et interprovinciale. C'est également ce dernier qui servirait à suivre la Loi sur le déficit zéro.

Avantages

1. Permet d'affirmer le leadership du Québec sur les questions de la lutte aux changements climatiques et du développement durable;
2. Permet d'internaliser les externalités de la pollution ou du non-respect des principes d'équité intergénérationnelle.
3. Permet de traduire de manière avantageuse les décisions difficiles comme la création d'aires protégées et le choix de la production d'énergie propre, etc.

Projet 3: Développer le Nord du Québec avec la technologie Smart Grid

Motivation

L'opportunité que représente le déploiement du Plan Nord comporte également un défi de taille: celui de l'efficacité énergétique, puisque l'orchestration de ce vaste chantier fera invariablement gonfler la demande d'énergie à l'échelle québécoise. Le projet doit être responsable et visionnaire.

Mesure: Dans le cadre de la mise en place du Plan Nord, développer le réseau de distribution d'énergie selon la technologie Smart Grid, en optant pour des infrastructures permettant une meilleure répartition de la demande d'énergie et une circulation bidirectionnelle de l'énergie entre Hydro-Québec et les communautés.

Implications

1. Le réseau devrait permettre une modulation de la tarification de l'électricité selon l'intensité de la demande. L'utilisation de compteurs intelligents permet de transmettre aux consommateurs les signaux de prix en temps réel, et d'adapter leur consommation en conséquence. Cette tarification devrait en outre être considérée comme une suite logique au déploiement des compteurs intelligents dans le réseau existant d'Hydro-Québec
2. Le réseau devrait aussi permettre une éventuelle utilisation d'appareils électriques et électroniques reliés au réseau, répondant directement et automatiquement aux signaux de prix transmis par le réseau.

Avantages

1. Le coût de la mise à niveau des réseaux de distribution d'énergie déjà construits représente un frein au développement du Smart Grid sur tout le territoire québécois. Par contre, la mise sur pied des nouvelles infrastructures qui seront déployées dans le cadre du Plan Nord constitue une opportunité de jeter ses bases sans avoir à se heurter aux contraintes que pose la génération précédente de technologies.
2. Une meilleure répartition de la consommation d'énergie permettra éventuellement d'accueillir la demande induite par le développement d'un réseau de véhicules électriques.
3. Dans le cadre du Plan Nord, l'utilisation de technologies de distribution d'énergie à la fine pointe positionnera le Québec comme un leader en termes de développement durable.
4. Permet de stimuler la microproduction d'énergie renouvelable sur une base locale en permettant la circulation bidirectionnelle d'énergie entre l'utilisateur/micro-producteur et le réseau d'Hydro-Québec.

Une relève forte et entreprenante

Projet 4: Tenir un Forum économique d'envergure mondiale

Motivation

Afin de soutenir les nouvelles entreprises québécoises et le développement d'une culture entrepreneuriale forte au Québec, le gouvernement a annoncé une stratégie québécoise de l'entrepreneuriat. Cette nouvelle stratégie nous semble ambitieuse pour l'ensemble des acteurs engagés dans le monde entrepreneurial québécois. Dans l'esprit des mesures présentées dans la stratégie et en regard au besoin de diversifier les marchés sur lesquels se positionnent les jeunes entrepreneurs, il nous apparaît important de profiter du Forum mondial de la langue française qui se tiendra à Québec en 2012 sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie pour permettre à la nouvelle génération d'entrepreneurs de faire sa place en français sur l'échiquier mondial en tissant un nouveau réseau de contacts à domicile.

Mesure : Profiter du Forum mondial de la langue française tenu à Québec en 2012 pour élaborer une vitrine internationale aux jeunes entrepreneurs québécois.

Implications

1. Ce forum devrait avoir comme principal objectif de permettre de promouvoir les échanges et les partenariats dans la Francophonie pour stimuler la réalisation d'ententes commerciales, profitant notamment aux jeunes entrepreneurs ayant des moyens limités afin de développer un réseau de contacts à l'international.

Avantages

1. Constitue une initiative pour profiter des opportunités qui nous sont offertes grâce à notre position unique comme francophones en Amérique du Nord. Ce faisant, le Québec peut prendre le leadership de la Francophonie pour montrer à nos partenaires et au monde entier que nous pouvons faire des affaires en français dans le monde.
2. La présence des acteurs économiques du monde à un forum mondial permet d'assurer via une vitrine entrepreneuriale un rayonnement des PME québécoises autant au Canada qu'à l'étranger
3. Permet de faire collaborer les jeunes chambres de commerce de la province à un même événement faisant la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse, en réalisant des économies d'échelle en limitant les coûts en raison du caractère focal de l'événement.
4. Les expériences passées, notamment la rencontre AmériContact, réalisées pendant le Sommet des Amériques, ont démontré la pertinence de telles vitrines.

Projet 5: Mettre sur pied un Portail de la relève entrepreneuriale

Motivation

La nouvelle stratégie québécoise de l'entrepreneuriat engage l'ensemble des intervenants dans un plan visant à rattraper afin de rattraper l'écart qui s'est creusé entre le Québec et le reste du Canada en terme de culture entrepreneuriale. Cependant, les jeunes entrepreneurs qui désirent reprendre des entreprises déjà existantes sont freinés par plusieurs barrières légales qui compliquent leur démarche. Ainsi, il nous apparaît important de modifier les cadres légaux afin de rendre le transfert d'entreprises plus facile et d'en faire plus facilement la publicité auprès des entrepreneurs intéressés. L'élimination de barrières réglementaires permettra de soutenir l'éclosion d'une nouvelle génération d'entrepreneurs capable de faire sa marque aux plans national et international.

Mesures : La Commission-Jeunesse propose de faciliter le transfert d'entreprises existantes et leur reprise par des entrepreneurs de la relève en pénalisant le choix du démantèlement d'une entreprise se faisant au détriment de son transfert par une diminution substantielle des gains en capital pouvant être exonérés d'impôt dans le cadre du démantèlement.

La Commission-Jeunesse propose la mise sur pied d'un Portail de la reprise entrepreneuriale en collaboration avec les organismes locaux et régionaux afin d'inviter les entrepreneurs à la recherche d'un repreneur à s'inscrire pour rendre accessibles ces opportunités aux individus désireux de reprendre une entreprise.

Avantages

1. Favoriser le transfert des entreprises existantes vers des repreneurs est un important gage de maintien d'emploi pour les citoyens qui travaillent dans les régions où plusieurs entreprises seront à reprendre dans les prochaines années.
2. La création d'un portail de la relève entrepreneuriale permet maximiser la diffusion d'information entre les entrepreneurs désirant vendre et reprendre des entreprises en limitant les coûts et le temps de recherche, notamment en constituant un répertoire unique au Québec. Ces coûts monétaires et temporels compliquent le transfert et/ou la reprise d'entreprise et ont un effet de découragement sur les potentiels nouveaux entrepreneurs.

6. Créer une enveloppe destinée aux jeunes entrepreneurs autochtones dans la reconduite du Fonds d'Initiatives autochtones

Motivation

Le gouvernement du Québec a créé en 2007 le Fonds d'initiatives autochtones (FIA) dans le but de soutenir les projets pouvant avoir d'importantes retombées sur le développement des communautés autochtones du Québec. Cependant, il nous apparaît essentiel de favoriser l'accès à des investissements de qualité pour les jeunes entrepreneurs autochtones. Il est primordial d'offrir davantage de soutien à ces jeunes entrepreneurs pour qu'ils puissent réussir à implanter dans leur milieu de bonnes idées et de les transformer en entreprise lucrative pour eux et pour l'ensemble de leur communauté.

Mesures : Créer, dans l'optique de la reconduction du FIA, une enveloppe dédiée à l'appui de l'entrepreneuriat de la jeunesse autochtone par la mise en disponibilité de capital de risque et de capital patient.

Implications

Cette enveloppe devrait:

1. Être accessible à tout jeune autochtone ayant un projet d'achat, de démarrage, de reprise ou d'expansion d'une entreprise, et en faisant la demande au Secrétariat aux Affaires autochtones, sans autre intermédiaire avec le demandeur (par exemple le Conseil de bande).
2. Soutenir le maillage des projets communs et le transfert de connaissances entre jeunes autochtones et non-autochtones.
3. Prévoir des investissements prévisibles sur le long terme permettant aux jeunes entrepreneurs de se doter d'un plan d'affaires viable.

Avantages

1. La création d'une nouvelle enveloppe, dans l'optique de la reconduction du FIA, est un levier d'autonomisation pour les jeunes entrepreneurs autochtones et aussi pour l'ensemble de la communauté qui bénéficiera des retombées de l'ingéniosité et du sens des affaires.

Le français: langue d'une société riche et diversifiée

Projet 7: Offrir les cours de francisation aux immigrants déjà établis au Canada à leur arrivée au Québec

Motivation

Le Québec est une terre d'immigration depuis l'arrivée des premiers colons français en Amérique du Nord. Aujourd'hui, notre société a profité de l'apport de diverses communautés provenant de différents horizons. Le Québec est une des seules provinces à avoir une prérogative spéciale au niveau du choix de ces immigrants. Notre province choisit particulièrement des individus provenant de pays francophones. Les dernières politiques en immigration sont particulièrement importantes pour l'intégration de nos immigrants dans notre société francophone.

Cependant, il apparaît toujours nécessaire d'investir dans les cours de francisation des immigrants pour être sûr que chacun d'entre eux pourra participer pleinement à la société québécoise et d'élargir l'éventail des candidats non-francophone pouvant s'y inscrire.

Mesure : Assouplir les critères temporels d'admissibilité aux cours de français en permettant aux immigrants s'étant d'abord établis dans une autre province canadienne pendant plus de cinq ans d'avoir accès aux services de francisation gouvernementaux les cinq années suivant leur arrivée au Québec

Avantages

1. Cet assouplissement des critères temporels vise principalement à offrir à la population immigrante au Québec et ayant vécu dans le reste du Canada d'avoir aussi accès aux cours de francisation afin qu'elle s'intègre facilement dans notre société.
2. L'accessibilité à des cours de français peut lever une barrière linguistique à l'arrivée de nouveaux immigrants préalablement établis ailleurs au Canada, et n'ayant pas encore une maîtrise complète du français, mais désirant l'apprendre.

Projet 8: Élaborer une politique nationale de régionalisation de l'immigration

Motivation

La région de Montréal a accueilli 86% des 53 981 nouveaux immigrants en 2009. En comparaison, la ville de Québec en a accueilli 2629 (4,9%), Gatineau 1536 (2,9%), Sherbrooke 1148 (2,2%) et Trois-Rivières 314 (0,6%). Ces proportions démontrent une centralisation de l'immigration dans la grande région métropolitaine de Montréal.

Bien qu'une partie de cette concentration s'explique par le caractère de métropole de Montréal, elle alimente toutefois les deux défis que sont l'intégration et la primauté du français à Montréal et le manque de main-d'oeuvre qui se fait sentir dans plusieurs régions du Québec. Il est souhaitable que toute la société québécoise bénéficie de l'expertise et du bagage des nouveaux arrivants, et que ces derniers puissent saisir un maximum d'opportunités offertes par toutes les régions du Québec.

Mesure : Mettre en place une politique nationale de régionalisation de l'immigration regroupant tous les incitatifs existants dans un plan d'ensemble afin de faire de la régionalisation de l'immigration un réel objectif de premier plan.

Implication

1. Cette politique nationale devrait être mise en place avec de nouveaux incitatifs pour que davantage d'immigrants choisissent les régions du Québec et pour s'assurer de la rétention des immigrants en région; notamment par la bonification du programme «Passerelle pour l'emploi en région».



Commission-Jeunesse du PLQ

7240 rue Waverly
Montréal, QC, H2R 2Y8
514-288-4364

1535 Ch. Sainte-Foy Bur. 102
Québec, QC, G1S 2P1
418-688-8900